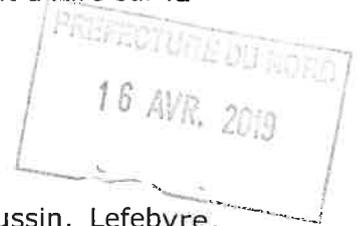


Suite à la convocation en date du 25 février 2019.  
Le quorum n'ayant pas été atteint le 2 avril 2019.  
Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur la  
Lys le 5 avril 2019.



Étaient présents :

Mmes Haverlant, Leveugle, Massart, MM. Ben Amor, Dissaux, Houssin, Lefebvre, Waymel.

Étaient excusés :

Mmes Bouchart, Goube, Leys, MM. Cambien, Cauche, Desplanque, Detournay, Godefroy, Gosset, Haesebroeck, Legrand, Petit, Vicot.

Vu le rapport n° 02-19

**DECIDE**

- de réaliser une étude de dangers liés au stockage de chlore pour le site de Prêmesques,
- d'imputer les sommes nécessaires sur les crédits inscrits aux comptes 2031 et 2033 du budget du Syndicat,
- d'autoriser la signature par son Président de tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

VOTANTS : 8

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès  
de Monsieur le Préfet, le **15 AVR. 2019**

Le Président,  
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX